

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ABONNÉ DES SERVICES FELIX SANTÉ PRO

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après nommées « CGU ») ont pour objet de définir (i) les modalités et conditions d'utilisation des Services FÉLIX SANTÉ PRO et (ii) les droits et obligations de FÉLIX SANTÉ et de l'Utilisateur Acteur de santé (ci-après nommé « Utilisateur Pro »).

L'acteur de santé reconnaît au préalable avoir expressément recueilli du Bénéficiaire son consentement au dispositif proposé dans le cadre de son parcours de soin ;

ARTICLE 2 - DEFINITIONS

Les mots et expressions commençant par une lettre majuscule employés dans les présentes CGU ont la signification qui y est donnée dans « les définitions » attachées aux présentes CGU, disponibles [ici](#).

ARTICLE 3 - ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU)

3-1 Acceptation des CGU

Toute utilisation de la Plateforme et de ses Services est conditionnée par :

- La lecture et l'acceptation pleine et entière des présentes CGU par l'Utilisateur Pro ;
- La lecture et l'acceptation des dispositions relatives aux traitements des données à caractère personnel des Utilisateurs ([politique de confidentialité](#))

Le refus d'acceptation des CGU, qui constituent un tout indivisible, rend impossible l'utilisation de la Plateforme et des Services.

En cas de non-respect par l'Utilisateur des présentes CGU, FÉLIX SANTÉ se réserve le droit de suspendre sans préavis les Services et/ou de lui refuser l'accès à tout Service.

3-2 Évolutions des CGU

Les CGU applicables sont celles en vigueur à la date de la connexion et de l'utilisation de la Plateforme par l'Utilisateur. FÉLIX SANTÉ se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu des présentes CGU afin notamment de prendre en compte toute

évolution des Services accessibles via la Plateforme mais également toute évolution légale, réglementaire, jurisprudentielle et/ou technique.

Les modifications apportées par FÉLIX SANTÉ aux CGU seront portées à la connaissance de l'Utilisateur par leur mise en ligne sur la Plateforme et l'Utilisateur sera invité à accepter les CGU modifiées en cochant la case prévue à cet effet.

Les CGU seront réputées acceptées sans réserve par tout Utilisateur qui accède à la Plateforme postérieurement à ladite mise en ligne. L'Utilisateur est donc invité à consulter régulièrement les CGU.

En cas de désaccord avec les modifications des CGU, l'Utilisateur a la faculté de désactiver son compte et de ne plus utiliser les Services accessibles via la Plateforme.

ARTICLE 4 - DESCRIPTION ET ACCES AUX SERVICES

4-1 Description générale des Services

Félix Santé permet la mise en relation d'Acteur(s) en santé avec un Utilisateur Bénéficiaire dans le cadre de son parcours de soin.

Des Programmes dans les domaines de la Santé (éducation thérapeutique, prévention, parcours de soin et de santé) ainsi qu'un accès à la Vidéotransmission, au télésuivi et à un ensemble d'informations et Contenus en lien avec lesdits domaines sont proposés par un ou des Acteurs en santé à l'Utilisateur Bénéficiaire (Patient, aidant, salarié, etc..)

Les conditions d'utilisation s'appliquant aux comptes Pro ont vocation à régir les relations entre les Acteurs de santé et Félix Santé, quel que soit le ou les services en cause.

Elles ont pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles, d'une part, Félix Santé met à disposition des utilisateurs leur compte Pro et les services et, d'autres parts, l'utilisateur Pro accède et utilise le compte et les Services.

Les Acteurs de santé utilisateurs Pro reconnaissent qu'ils peuvent utiliser la plateforme uniquement pour les bénéficiaires ayant expressément consenti à ce dispositif.

La plateforme permet aux Utilisateurs Pro sous leur responsabilité exclusive de :

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ABONNÉ DES SERVICES FELIX SANTÉ PRO

- (i) Délivrer un acte d'accompagnement thérapeutique dans un cadre individuel et/ou collectif.
- (ii) Proposer du contenu et des supports d'accompagnement téléchargeables à leurs patients
- (iii) Mettre à disposition du patient un dossier partagé
- (iv) Disposer d'outils de suivi de leur offre de soin et du parcours de soin proposé au patient
- (v) Disposer d'outils de suivi de leurs Utilisateurs Bénéficiaires de l'application (selon contrat)
- (vi) Intégrer avec leurs patients
- (vii) Coordonner les différents professionnels de santé composant l'équipe de soins autour du patient sur la séance
- (viii) Disposer de données brutes et/ou de données agrégées (selon contrat)

L'utilisateur Pro s'engage et garantit qu'il utilise les services dans le respect inconditionnel de ses obligations légales, réglementaires, conventionnelles et déontologiques.

Afin d'utiliser la plateforme chaque utilisateur doit :

- (i) Disposer d'un matériel compatible (ordinateur, tablette, smartphone)
- (ii) Disposer d'un accès à internet (les coûts de communication étant par ailleurs à sa charge)
- (iii) Accepter les présentes CGU sans réserve

4-2 Accès aux Services et spécificités techniques

FÉLIX SANTÉ s'efforce de proposer un accès permanent à ses services, soit 24 H sur 24, 7 jours sur 7. Toutefois, l'accès au Site peut être suspendu, à tous moments et sans préavis, notamment du fait de pannes, de défaillances ou de paralysie du réseau du système et/ou des moyens de communication, ainsi que du fait des interventions de maintenance et de corrections rendues nécessaires par la mise à jour et le bon fonctionnement du site.

ARTICLE 5 - INSCRIPTION À LA PLATEFORME

2

CGU Version Pro Août 2022

FÉLIX SANTÉ SAS - 1 Bvd Salvador Allende, 44100 NANTES - RCS 819 809 401

5-1 Pour les Utilisateurs Pro

L'ouverture d'un compte Pro est initiée par FÉLIX SANTÉ.

Le compte crée, il est rattaché à une organisation (établissement de santé, centre de soins, etc...) et au(x) Programme(s).

Un lien d'invitation à rejoindre la Plateforme est adressé par mail à l'Utilisateur Pro. En l'acceptant, ce dernier va pouvoir créer son mot de passe qu'il doit maintenir confidentiel, pour confirmer l'activation de son Compte.

L'utilisateur Pro peut ensuite accéder librement à son tableau de bord.

Il peut, à tout moment, modifier ou supprimer les informations figurant sur son compte, ainsi que ses préférences de notification, en adressant une demande en ce sens par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@felixsante.com ou en procédant aux modifications/suppressions souhaitées directement sur la Plateforme.

La souscription aux Services permettant à un Acteur en santé de proposer un ou des Programme(s) à des bénéficiaires donne lieu au paiement de redevances dans les conditions et selon les modalités déterminées au sein des CGV avec le Client Abonné.

En cas d'informations erronées ou mensongères, FÉLIX SANTÉ se réserve le droit de fermer ou suspendre le profil jusqu'à rectification des informations, sous réserve de l'envoi d'un courrier (y compris électronique) resté sans réponse pendant cinq (5) jours calendaires.

En cas de fermeture du profil de l'utilisateur Pro pour des raisons imputables à lui seul, aucun remboursement de l'abonnement aux Services pour l'année en cours ne sera effectué au profit du Client, conformément aux stipulations des CGV.

5-2 Pour le Bénéficiaire

L'accès aux services de Vidéotransmission proposés dans le cadre d'un Programme n'est pas subordonné à l'obligation de création de compte Utilisateur pour le Bénéficiaire.

L'Utilisateur Bénéficiaire a au préalable en tout état de cause expressément accepté le dispositif proposé par l'Acteur en Santé et communiqué à ce

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ABONNÉ DES SERVICES FELIX SANTÉ PRO

dernier ses noms, prénoms et adresse électronique pour bénéficier des Services.

L'Utilisateur peut cependant, s'il le souhaite, créer un compte Utilisateur lui permettant d'accéder à une interface personnalisée sur l'ensemble du parcours qu'il suit et bénéficier de l'ensemble des Services FÉLIX SANTÉ.

L'Utilisateur doit pour se faire créer un mot de passe qu'il doit maintenir confidentiel. Un email contenant un lien de confirmation est alors adressé à l'Utilisateur pour valider l'inscription.

Une fois cette confirmation obtenue, l'Utilisateur peut accéder à son compte et aux Services à tout moment grâce à ses identifiants et mot de passe.

Pour tout Utilisateur, l'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, inaccessibles et intransmissibles. L'Utilisateur est en conséquence responsable de leur gestion, conservation et des conséquences de leur utilisation, notamment si celui-ci pré-enregistre sur un équipement ses Identifiants et mots de passe, permettant ainsi la connexion automatique aux Services. Tout accès, utilisation des Services et transmission de données effectués à partir du Compte Utilisateur d'un Utilisateur sera réputé avoir été effectué par ce dernier. A cet égard, l'Utilisateur est tenu de s'assurer qu'à l'issue de chaque session il se déconnecte effectivement des Services, en particulier lorsqu'il accède aux Services à partir d'un ordinateur public. Toute perte, détournement ou utilisation non autorisée des Identifiants d'un Utilisateur et leurs conséquences relèvent de la seule responsabilité de cet Utilisateur.

Il appartient à tout Utilisateur de prendre les mesures nécessaires à leur protection et à leur conservation. FÉLIX SANTÉ ne pourra être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse du compte de l'Utilisateur.

En cas de suspicion d'usage frauduleux ou de perte ou vols de vos identifiants / mot de passe, vous devez en informer sans délai FÉLIX SANTÉ par mail à l'adresse suivante : security@felixsante.com.

Il est rappelé que tous les coûts afférents à l'accès aux Services, quels qu'ils soient (notamment frais matériels ou accès à Internet) sont exclusivement à la charge de l'Utilisateur qui est seul responsable

du bon fonctionnement de son équipement informatique ainsi que de son accès à Internet.

ARTICLE 6 - SMS ET EMAILS ADRESSÉS À L'UTILISATEUR BENEFICIAIRE PAR L'UTILISATEUR PRO

Des notifications par SMS/courriels sont envoyés par FÉLIX SANTÉ pour le compte de l'Acteur de santé.

Ces communications seront limitées aux SMS et emails (i) d'invitation, et de rappel de séances ; (ii) d'information sur l'envoi de Documents (questionnaires par exemple) ; (iii) d'information de rappels

FÉLIX SANTÉ décline toute responsabilité en cas de non réception d'un SMS ou d'un email pour des raisons techniques indépendantes de sa volonté.

L'Utilisateur Pro s'engage à (i) n'envoyer aucun message contraire au code de déontologie qui lui est applicable ou qui est applicable à l'Acteur de santé concerné par la prise de rendez-vous et (ii) traiter les Données à caractère personnel conformément à la loi applicable et (iii) à désactiver l'envoi de SMS/Emails si le Bénéficiaire s'y oppose

En consentant au dispositif proposé par tout Professionnels de santé faisant partie de son équipe soignante, l'Utilisateur bénéficiaire autorise l'Acteur de Santé, via FÉLIX SANTÉ à lui envoyer des SMS et courriels :

- (i) De confirmation, d'annulation ou de rappel de rendez-vous ;
- (ii) D'information sur l'envoi de document et questionnaire ;
- (iii) D'information sur l'envoi de tout type d'informations relative à son Programme et parcours de santé.

FÉLIX SANTÉ décline toute responsabilité en cas de non réception d'un SMS ou d'un courriel pour des raisons techniques indépendantes de sa volonté.

L'Utilisateur Pro est seul responsable de désactiver les notifications auprès du Bénéficiaire si ce dernier ne souhaite plus participer au dispositif en cours de programme et le retirer d'envoi éventuellement groupé dans le cadre d'un parcours collectif.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ABONNÉ DES SERVICES FELIX SANTÉ PRO

FÉLIX SANTÉ et l'Acteur de Santé déclinent toute responsabilité en cas d'erreur dans la saisie des coordonnées par l'Utilisateur rendant impossible l'envoi de tout SMS ou de tout courriel nécessaire au bon fonctionnement et à la bonne administration du Service.

ARTICLE 7 SERVICE DE VIDEOTRANSMISSION

Afin de bénéficier d'un Service de Télésanté de qualité via la Vidéotransmission notamment (ci-après Séance), tout Utilisateur doit disposer à minima, des équipements suivants : un smartphone ou un ordinateur suffisamment récent disposant d'une caméra comportant une résolution satisfaisante et une connexion Internet avec un débit suffisant.

FÉLIX SANTÉ n'est qu'un intermédiaire technique, entre l'Acteur de santé et son bénéficiaire, permettant d'effectuer une Séance à distance. Le pro peut directement accéder à la séance programmée via son tableau de bord ou par un lien transmis par mail ou sms selon ses préférences.

Les Bénéficiaires sont mis en attente lors de la connexion tant que l'Acteur en santé ne s'est pas connecté.

FÉLIX SANTÉ ne saurait être tenu responsable des retards ou annulation des Acteurs de santé.

Le pro s'engage à utiliser le Service dans des conditions lui permettant d'assurer la confidentialité et le bon déroulement des échanges avec son ou ses bénéficiaires. En particulier, le Pro doit s'assurer de réaliser la Séance dans un endroit suffisamment lumineux et calme pour permettre une Séance de qualité.

L'Acteur de santé est seul juge de la pertinence d'une prise en charge à distance de l'Utilisateur et peut interrompre au besoin la Séance si les conditions d'une prise en charge à distance ne sont pas réunies. La durée d'une Séance est laissée à la libre appréciation du Pro.

Les Acteurs de Santé réalisent la Séance en toute indépendance, suivant les obligations déontologiques et légales qui leur incombent.

La Séance se déroule sous la responsabilité exclusive de l'Acteur de Santé et de l'Utilisateur.

La Séance n'est enregistrée ni par l'Acteur de Santé, ni par FÉLIX SANTÉ ni par tout autre tiers sans le consentement préalable de l'Utilisateur Bénéficiaire auprès de l'Acteur en Santé.

La capture d'image lors d'une séance est de la responsabilité du Professionnel de Santé, elle peut être utilisée si besoin et aux seules fins de faciliter la prise en charge ou de compléter le dossier médical du patient.

Le Pro est informé que toute atteinte au droit à l'image, au respect de la vie privée ou au secret professionnel et médical peut faire l'objet de sanctions, y compris pénales.

FÉLIX SANTÉ ne peut s'assurer de la conformité de son Service de Vidéotransmission et son utilisation au-delà de la juridiction française.

ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR PRO

L'Utilisateur Pro s'engage à utiliser la Plateforme et les Services dans le respect des CGU et des Conditions Générales de Vente (CGV).

Le Client Abonné et/ou ses Délégués Utilisateurs Pro sous sa responsabilité sont en outre tenus de respecter l'ensemble des obligations prévues aux CGV préalablement acceptées.

L'Utilisateur Pro s'engage en particulier à utiliser les Services :

- (i) Conformément à leur destination ;
- (ii) Pour un usage professionnel en fonction de ses besoins ou de ceux de ses Bénéficiaires Patients ;
- (iii) Dans le respect de la législation française en vigueur, notamment en matière de communication sur Internet, protection des Données à caractère personnel, protection des droits d'auteur et de Propriété Intellectuelle tels que rappelés notamment au sein de la clause « Propriété intellectuelle » des présentes CGU, et du droit à l'image ;
- (iv) Dans le respect du Code de la santé publique et du code de déontologie auquel il est soumis

L'Utilisateur Pro s'engage à :

- (i) Respecter les termes du Contrat ;
- (ii) Mettre à disposition de FÉLIX SANTÉ, sans que ce soit limitatif, tous les justificatifs

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ABONNÉ DES SERVICES FELIX SANTÉ PRO

permettant de certifier les Données Utilisateur ;

- (iii) Communiquer à FÉLIX SANTÉ, dans les délais convenus, toutes les informations nécessaires à la fourniture des Services et actualiser par écrit les Données Utilisateur. L'Utilisateur est seul responsable des conséquences liées à un défaut ou un retard d'actualisation desdites Données ;
- (iv) Vérifier que les Équipements nécessaires à l'utilisation des Services et utilisés sont conformes aux exigences techniques qui lui ont été communiquées ;

La fourniture, l'installation et la maintenance des équipements ainsi que les frais de communications électroniques (tels que les coûts d'accès à Internet) résultant de leur utilisation sont à la charge exclusive de l'Utilisateur.

Il est de la responsabilité de l'Utilisateur de s'informer du prix d'utilisation desdits équipements et services auprès des opérateurs concernés ;

- (v) Se prémunir contre les risques de perte ou de piratage de données, fichiers et programmes afin d'éviter la propagation de virus ou tout autre outil/moyen logique destinés à endommager, nuire, ou entraver la Plateforme et les Services, en utilisant notamment des logiciels antivirus régulièrement mis à jour ;
- (vi) Restreindre l'accès et observer la plus grande confidentialité s'agissant des modes d'accès aux Services, quels qu'ils soient, et d'une manière générale, sécuriser ces modes d'accès afin d'empêcher une utilisation non autorisée des Services ;
- (vii) Utiliser les Services dans le respect des lois et règlements applicable au Contrat ;
- (viii) Ne pas utiliser les Services d'une façon qui serait susceptible de nuire à la réputation de FÉLIX SANTÉ et/ou des Acteurs de santé et du Client Abonné ;
- (ix) À ce que les Données Utilisateurs qu'il communique dans le cadre de l'utilisation des Services ne portent pas préjudice aux droits des tiers et à être autorisé à les reproduire et/ou diffuser publiquement.

Pour les images de l'établissement incluant le personnel, l'Utilisateur déclare avoir recueilli le consentement de la (des) personne(s) photographiée(s), en vue de la publication et de la diffusion des images.

Par ailleurs, l'Utilisateur Pro :

- (i) Est seul responsable de l'utilisation qu'il fait (a) des Services, (b) des Données de base Utilisateurs qu'il renseigne sur la Plateforme et (c) de l'utilisation de celles-ci par les Bénéficiaires Patients et les autres acteurs de santé ;
- (ii) S'engage à renseigner des informations et coordonnées exactes, sincères et véritables ; Et de la pertinence, exactitude et exhaustivité desdites données et des documents et supports qu'il renseigne et stocke sur la Plateforme FÉLIX SANTÉ.
- (iii) Ne doit pas mettre en ligne et/ou partager/télécharger sur la Plateforme des contenus à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, pornographique, vulgaire, offensant, agressif, déplacé, violent, menaçant, harcelant, raciste, xénophobe, à connotation sexuelle, incitant à la haine, à la violence, à la discrimination ou à la haine, encourageant les activités ou l'usage de substances illégales ou, plus généralement, contraires aux finalités de la Plateforme, de nature à porter atteinte aux droits de FÉLIX SANTÉ ou d'un tiers ou contraires aux bonnes mœurs ;
- (iv) Garantit FÉLIX SANTÉ, ses employés, et ses représentants contre toute réclamation, action ou demande d'indemnisation d'un Bénéficiaire Patient, d'un internaute, d'un autre Utilisateur, d'un tiers ou d'une autorité publique et le cas échéant, indemnise FÉLIX SANTÉ, ses représentants de tous les frais (y compris les honoraires, frais et dépens de justice) et dommages et intérêts liés aux réclamations et actions en justice se rapportant
 - a. À l'utilisation des Services par l'Utilisateur de manière illégale, frauduleuse, ou non conforme au Contrat ou à la déontologie de l'Utilisateur le cas échéant ;

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ABONNÉ DES SERVICES FÉLIX SANTÉ PRO

- b. Aux Données Utilisateur et leur utilisation par l'Utilisateur, ses Assistants et/ou les Patients ;
- c. À la violation de droits de Propriété Intellectuelle de FÉLIX SANTÉ ainsi que de tout tiers, du fait de l'utilisation des Services par l'Utilisateur ; et
- d. Au contenu et à la qualité des informations, supports et Documents stockés sur la Plateforme FÉLIX SANTÉ.

Par ailleurs, l'Utilisateur Pro fait son affaire des conséquences et/ou dommages liés à toute intégration, non effectuée par FÉLIX SANTÉ, de services/software tiers sur la Plateforme FÉLIX SANTÉ.

Il reconnaît que FÉLIX SANTÉ ne peut être tenue responsable des conséquences et/ou dommages liés, en tout ou partie, à l'intégration mentionnée ci-dessus. Par ailleurs, dans le cadre de la mise à disposition d'un Connecteur entre la Plateforme FÉLIX SANTÉ et un logiciel tiers non fourni par FÉLIX SANTÉ, FÉLIX SANTÉ n'est pas responsable des dommages qui pourraient résulter des développements dont elle n'est pas propriétaire. L'Utilisateur Pro reconnaît que FÉLIX SANTÉ ne peut être tenue en aucun cas pour responsable du mauvais fonctionnement du ou des matériels de l'utilisateur qui doit lui-même s'assurer préalablement à l'utilisation de la plateforme et des services, de leurs éventuels impacts en termes de fonctionnement et de performance.

ARTICLE 9 - POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Voir [ici](#).

ARTICLE 10 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Utilisateur Pro s'interdit de porter atteinte aux droits de propriétés intellectuelle (droits d'auteur, droits voisins, droits sui generis du producteur des bases de données, droits des marques, noms de domaine, etc...) de FÉLIX SANTÉ.

Les Services de FÉLIX SANTÉ et tous les éléments qui les composent sont, sauf mentions particulières, la propriété exclusive de FÉLIX SANTÉ.

Aucune stipulation du Contrat ne peut être interprétée comme une cession de droits de Propriété Intellectuelle.

Les concessions spécifiques d'utilisation des Services et des marques entre le Client Abonné et FÉLIX SANTÉ sont encadrées par les CGV.

À l'exception des éléments et droits appartenant au Client tels que prévu dans les CGV, FÉLIX SANTÉ est seule titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents :

- (i) Aux Services accessibles via la Plateforme, y compris les Services de contenus et supports @félixsanté à disposition des Utilisateurs Pro
- (ii) À la Plateforme (en ce compris chacun des éléments de sa conception et de son architecture)
- (iii) Aux bases de données assurant le fonctionnement de la Plateforme,
- (iv) À la marque, aux logos, à la charte graphique de la Plateforme.

10-1 Droits concédés

FÉLIX SANTÉ concède à l'Utilisateur Pro, pour la durée du Contrat

- (i) Un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non cessible et non transférable de la Plateforme pour les Services souscrits.
- (ii) Un droit personnel d'utilisation, de reproduction et de diffusion de ses marques et/ou logos dans l'établissement ou la structure de l'Utilisateur ou sur ses documents professionnels dans le strict but d'informer les Bénéficiaires de la possibilité de participer à un Programme dans le cadre de son parcours de soin. Une telle exploitation des marques et logos par l'Utilisateur Pro devra être effectuée conformément aux instructions, lignes directrices et/ou charte d'usage des marques et logos de FÉLIX SANTÉ.

10-2 Limitations

L'Utilisateur Pro s'engage à ne pas :

- (i) Tenter d'accéder ou copier les codes sources de la Plateforme FÉLIX SANTÉ ;
- (ii) Utiliser la Plateforme FÉLIX SANTÉ à d'autres fins que celles d'utiliser les Services ;

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ABONNÉ DES SERVICES FÉLIX SANTÉ PRO

- (iii) Créer des copies de la Plateforme FÉLIX SANTÉ ;
- (iv) Reproduire, corriger, extraire, modifier, adapter, traduire en toutes langues ou tous langages, réutiliser, arranger, adapter, décompiler (à l'exception et dans la seule mesure où la loi applicable l'autorise de manière expresse), ni incorporer la Plateforme FÉLIX SANTÉ dans un autre logiciel ou créer des travaux dérivés sur la base de la Plateforme FÉLIX SANTÉ quels qu'en soient le moyen et le support ;
- (v) Revendre, louer, ou exploiter commercialement la Plateforme FÉLIX SANTÉ, ni céder/concéder la Plateforme FÉLIX SANTÉ à un tiers ;
- (vi) Faire des tests d'intrusion ou tenter d'obtenir un déni de service sur les Services.

Toute modification ou détérioration, diffusion, exploitation, représentation, reproduction ou utilisation, même partielle, sur tout support, autrement que dans les cas autorisés par FÉLIX SANTÉ, est strictement interdite.

L'Utilisateur Pro reconnaît que toute violation au présent article constitue un acte de contrefaçon civilement et pénalement sanctionnable. Tout contrevenant sera poursuivi devant les juridictions compétentes.

Il comprend et consent que la Plateforme FÉLIX SANTÉ est une solution SaaS standard fournie « en l'état » à l'Abonné et ses Utilisateurs Pro sous sa responsabilité et n'a pas vocation à répondre à quelque exigence spécifique de celui-ci. FÉLIX SANTÉ exclut, dans la mesure où la loi le permet, toute garantie de quelque nature que ce soit.

10-3 Licences

Tous les logiciels tiers sous licence qui sont intégrés ou non dans la Plateforme FÉLIX SANTÉ et/ou aux Services, seront soumis aux conditions de licence applicables auxdits logiciels.

ARTICLE 11 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE FÉLIX SANTÉ

FÉLIX SANTÉ s'engage à administrer la Plateforme afin d'assurer le bon fonctionnement des Services

et à assurer l'accès à celle-ci selon l'engagement de niveau de service stipulé dans le Contrat Abonné établi entre les Parties.

L'Utilisateur Pro reconnaît que :

- (i) Le rôle de FÉLIX SANTÉ se limite à celui d'un prestataire technique et sous-traitant et que FÉLIX SANTÉ n'assume qu'une obligation de moyens dans l'exécution de ses obligations.
- (ii) FÉLIX SANTÉ ne peut être tenue responsable d'une interruption de Services ou d'un retard d'exécution hors de son contrôle et, en particulier, que la fourniture des Services dépend de la fiabilité, de la disponibilité et de la continuité de connexions d'un certain nombre de parties tierces (exploitants du réseau des télécommunications, l'Internet public, l'Infrastructure de l'Utilisateur, etc.) ainsi que de l'exactitude et de l'intégrité des informations fournies par l'Utilisateur.
- (iii) FÉLIX SANTÉ pourra être amenée à suspendre les Services à des fins de maintenance ou l'un de ses sous-traitants ou en cas d'impératif technique (maintenance d'urgence). Pendant la durée de suspension, les Parties s'engagent à agir au mieux pour limiter la durée et les conséquences d'un tel évènement.
- (iv) FÉLIX SANTÉ pourra librement modifier l'infrastructure technique de sa Plateforme, dès lors que la modification n'a pas pour effet d'amoindrir les performances de la Plateforme et des Services ou réduire les engagements pris par FÉLIX SANTÉ.
- (v) Il est entendu entre les Parties que FÉLIX SANTÉ ne saurait en aucun cas être tenue responsable de réparer d'éventuels dommages indirects subis par les Utilisateurs Pro à l'occasion de l'utilisation des Services, tels que les dommages qui ne résultent pas exclusivement et directement de la défaillance des Services de FÉLIX SANTÉ et notamment les pertes d'exploitation, de patientèle, de contrats, de gains ou d'économies anticipées, de chiffre d'affaires ; ainsi que l'atteinte à l'honneur et à la réputation.
En outre, la responsabilité de FÉLIX SANTÉ ne saura être engagée pour des actes (i) réalisés par l'Utilisateur Pro ou un tiers utilisant les

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ABONNÉ DES SERVICES FELIX SANTÉ PRO

Services ou agissant sur instruction de l'Utilisateur en question, résultant d'une négligence et/ou qui ne seraient pas conformes à la réglementation applicable au Contrat.

- (vi) FÉLIX SANTÉ décline toute responsabilité en cas de litige, quelle qu'en soit la cause, entre un Utilisateur Pro et un Bénéficiaire, non imputable directement à FÉLIX SANTÉ. En toute hypothèse, en cas de faute prouvée de FÉLIX SANTÉ à l'égard de l'Utilisateur, l'entière responsabilité de FÉLIX SANTÉ et de ses représentants envers l'Utilisateur, au titre du Contrat, est limitée, tous dommages et pénalités confondus, à un montant équivalent à douze (12) mois d'Abonnement du/des Services, à l'origine du dommage, précédant le fait générateur du dommage.

Les Parties s'efforceront de réaliser les objectifs mentionnés dans le Contrat. En particulier, la Partie qui souffre de l'inexécution d'une obligation doit prendre toutes les mesures raisonnables pour réduire au minimum le préjudice susceptible d'en résulter. Faute d'agir de la sorte, elle ne peut obtenir de l'autre que la réparation du préjudice qu'elle ne pouvait éviter. Toute limitation de responsabilité mentionnée dans le Contrat ne saurait trouver application lorsqu'elle doit être écartée en application de la loi et notamment en cas de (i) décès ou atteinte grave à l'intégrité physique, (ii) faute lourde ou (iii) dol.

Les Parties déclarent que la limitation de responsabilité mentionnée ci-dessus est une condition substantielle à la signature du Contrat.

FÉLIX SANTÉ ne fournit aucune garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite quant aux résultats qui peuvent être obtenus via l'utilisation de la Plateforme et des Services.

De façon générale, FÉLIX SANTÉ ne garantit pas que :

- a. Les fonctionnalités de la Plateforme et les Services satisferont l'intégralité des besoins de l'Utilisateur Pro ;

- b. La Plateforme fonctionnera normalement lorsqu'elle sera utilisée en association avec d'autres applications, logiciels ou autres composants installés ou synchronisés avec l'équipement/matériel de l'Utilisateur,
- c. La Plateforme sera exempte d'erreur ou de dysfonctionnement.

L'Utilisateur Pro reconnaît et accepte par ailleurs que FÉLIX SANTÉ a uniquement un rôle d'intermédiaire technique. FÉLIX SANTÉ ne possède pas, n'exploite pas, ne gère pas les Programmes édités sous la seule responsabilité du Client Abonné et de ses Utilisateurs Pro dans le cadre de leur exercice.

La responsabilité de FÉLIX SANTÉ à l'égard de l'Abonné ne peut être engagée que pour des faits qui lui seraient directement imputables et qui causeraient au Client ou à tout Utilisateur un préjudice direct, à l'exclusion de tout préjudice indirect.

La responsabilité de FÉLIX SANTÉ est exclue en cas de mauvaise utilisation des Services accessibles via la Plateforme par tout Utilisateur ou de faute de sa part. Elle ne saurait pas plus être engagée à raison de faits imputables à un tiers.

Conformément à la réglementation en vigueur, la responsabilité de FÉLIX SANTÉ ne peut être engagée ni retenue en raison des Contenus rendus disponibles sur la Plateforme, sauf si elle ne les rendait pas promptement inaccessibles après avoir été informée de leur illicéité dans les conditions prévues par cette loi.

En aucun cas, FÉLIX SANTÉ ne saurait être tenu responsable des contraintes et limites du réseau Internet, de ces risques et de leurs conséquences, préjudiciables, quelle qu'en soit l'étendue, pour l'Utilisateur.

Compte tenu des spécificités du réseau Internet, FÉLIX SANTÉ n'offre aucune garantie de continuité du service, n'étant tenue à cet égard que d'une obligation de moyens.

FÉLIX SANTÉ ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la qualité, de l'actualité, de la

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ABONNÉ DES SERVICES FELIX SANTÉ PRO

complétude et de la véracité des données et informations saisies par les Utilisateurs Pro.

FÉLIX SANTÉ décline notamment toute responsabilité à l'égard des Contenus publiés, des actes et des conseils qui seront dispensés au Bénéficiaire Patient par les Utilisateurs Pro lors des Programmes, lesquels sont fournis et/ou assurés sous la responsabilité exclusive de ces derniers. De même, FÉLIX SANTÉ décline également toute responsabilité en cas d'annulation d'un rendez-vous ou d'une séance en ligne via la Plateforme.

L'utilisation de la Plateforme et des Services ne dilue, ne modifie, ou n'atténue ni directement, ni indirectement la responsabilité et les obligations de l'Abonné à l'égard de leurs Bénéficiaires /patients, restant tenus, sous leur responsabilité exclusive, d'exercer leur pratique professionnelle en toute indépendance, dans le respect de leurs obligations légales, réglementaires et déontologiques.

Le site Internet "www.felixsante.com" contient des liens vers des sites internet institutionnels. Les sites liés ne sont pas sous le contrôle de FÉLIX SANTÉ, et cette dernière n'est pas responsable des contenus de ces sites liés. FÉLIX SANTÉ fournit ces liens pour convenance et un lien n'implique pas que FÉLIX SANTÉ recommande le site lié en question ni que FÉLIX SANTÉ soit affiliée à celui-ci. Il appartient à tout Utilisateur de faire toutes vérifications qui lui semblent nécessaires ou opportunes avant de procéder à une quelconque transaction avec l'un de ces tiers.

ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE

La responsabilité de FÉLIX SANTÉ est strictement limitée à une obligation de moyens, et ne pourra pas être retenue en cas de manquement à l'une de ses obligations contractuelles résultant d'un cas fortuit, du fait d'un tiers ou d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence rendue par les juridictions françaises.

Notamment, FÉLIX SANTÉ ne sera pas tenue responsable en cas d'inaccessibilité de la Plateforme et ainsi des Services, causés par des événements hors de son contrôle (« Cas de Force Majeure »).

Un Cas de Force Majeure inclut tout acte, évènement, non-réalisation, omission ou accident réalisé au-delà du contrôle de FÉLIX SANTÉ et inclut en particulier (sans limitation) : (i) grèves, fermetures ou autres actions industrielles ; (ii) agitation civile, émeute, invasion, attaque terroriste ou menace d'attaque terroriste, guerre (déclarée ou non), ou menace ou préparation de guerre ; (iii) feu, explosion, tempête, inondation, séisme, affaissement, épidémie ou autres catastrophes naturelles, (iv) impossibilité d'utiliser les transports par rails, routes ou autres moyens de transport privés ou publics, (v) impossibilité d'utiliser les réseaux de télécommunications publiques et privées ; (vi) actes, décrets, législation, réglementations ou restrictions de tous gouvernements.

L'exécution des présentes CGU sera suspendue tant que durera le Cas de Force majeure. Néanmoins, les Parties s'efforceront d'en minimiser dans toute la mesure du possible les conséquences.

Si un cas de force majeure met l'une des Parties dans l'incapacité de remplir ses obligations contractuelles au titre du Contrat pendant plus de trente (30) jours consécutifs, l'une ou l'autre des Parties pourra mettre fin au Contrat après envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Les Parties ne seront alors plus tenues au respect de leurs obligations à l'exception notamment de celles résultant des articles « Propriété Intellectuelle », « Confidentialité », « Protection des Données à caractère personnel » et « Responsabilité » des présentes, sans qu'aucune indemnité ou pénalité, à quelque titre que ce soit, ne soit due de part et d'autre.

ARTICLE 13 - DUREE / RESILIATION

13.1. Durée

L'inscription des Utilisateurs Pro à la Plateforme FÉLIX SANTÉ est effectuée pour la durée de l'Abonnement déterminée au sein des CGV entre les Parties, l'Abonné et FÉLIX SANTÉ.

13.2. Résiliation par l'Utilisateur

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ABONNÉ DES SERVICES FELIX SANTÉ PRO

D'une manière générale, sauf stipulations contraires dans les CGV, l'Utilisateur peut à tout moment résilier son compte en se connectant à son compte et le désactiver directement (rubrique Paramètres/Profil).

Il peut aussi demander la suppression de son compte directement à contact@felixsante.com
La fermeture du compte subséquente sera effective dans les 72 heures suivant la demande.

13.3. Résiliation par FÉLIX SANTÉ

FÉLIX SANTÉ peut résilier l'inscription d'un utilisateur dans les conditions et selon les modalités prévues avec le Client au sein de CGV. Dans les autres cas, en cas d'inactivité de l'Utilisateur, à savoir d'absence d'usage de ses identifiants et mot de passe sur une période continue d'un an (1) an à compter de la dernière connexion, FÉLIX SANTÉ se réserve le droit de suspendre et/ou de résilier le Compte de l'Utilisateur sur simple notification audit Utilisateur.

12.4. Résiliation du Contrat et conséquences

Toute résiliation du Contrat par l'Abonné ou FÉLIX SANTÉ entraîne automatiquement la fin du droit d'accès aux Services par l'Utilisateur Pro. Par ailleurs, l'Utilisateur Pro reconnaît que (i) l'utilisation des Services n'est possible que dans le cadre d'un Abonnement souscrit par un Abonné et (ii) en cas de résiliation ou suspension de l'Abonnement, le ou les utilisateurs Pro ne pourront plus accéder aux Services ni à leur Compte Utilisateur. Pour toutes questions liées à l'Abonnement, l'Utilisateur Pro s'engage à se rapprocher en premier lieu de l'Abonné.

À la résiliation du Contrat, les articles suivants restent en vigueur entre les Parties : prix - facturation - modalités de paiement - propriété intellectuelle - confidentialité - limitation de responsabilité - loi applicable.

ARTICLE 14 – SUSPENSION DES SERVICES

FÉLIX SANTÉ se réserve le droit, à tout moment, de modifier, de limiter, suspendre ou d'interrompre, temporairement ou définitivement, tout ou partie

des Services, et ce, sans avoir à en informer préalablement l'Utilisateur Pro. FÉLIX SANTÉ ne pourra être tenue pour responsable à l'encontre de l'Utilisateur ou à l'encontre de tout tiers pour toute modification, suspension ou interruption des Services :

- (i) En cas de non-respect par l'Utilisateur des stipulations du contrat ou de comportement de l'Utilisateur susceptibles de porter préjudice à FÉLIX SANTÉ, ou de violation des lois et règlements en vigueur.
- (ii) En cas de danger grave, pressenti ou avéré, pour un Acteur de Santé et/ou un Patient, ou la réputation de FÉLIX SANTÉ ou de son Client Abonné.

FÉLIX SANTÉ décidera unilatéralement des suites à donner à la suspension du Contrat.

ARTICLE 15 – DIVERS

15-1 Support technique

Le support technique est joignable de 9h à 18 h les jours ouvrés non férié à l'adresse suivante : contact@felixsante.com

13-1 Gestion des réclamations

L'Utilisateur peut adresser une notification et/ou réclamation en lien avec l'utilisation des Services aux adresses suivantes : contact@felixsante.com ou par lettre AR adressée à :

FÉLIX SANTÉ
1 boulevard Salvador Allende
44100 Nantes

Pour information, Site de la commission européenne dans le cadre de la médiation : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

15-2 Renonciation

Sauf stipulation contraire prévue éventuellement dans les présentes CGU, aucune tolérance, inaction, abstention ou omission, aucun retard de FÉLIX SANTÉ pour se prévaloir de l'un quelconque de ses droits conformément aux termes des présentes ne portera atteinte audit droit, ni ne saurait impliquer une renonciation pour l'avenir à

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ABONNÉ DES SERVICES FELIX SANTÉ PRO

se prévaloir d'un tel droit. Au contraire, ledit droit demeurera pleinement en vigueur.

15-3 Convention de Preuve

Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de FÉLIX SANTÉ dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications et des différentes transmissions des informations entre l'Utilisateur et FÉLIX SANTÉ. La conservation et l'archivage des informations et des données sont effectués sur un support fiable et durable conformément aux articles 1358 et suivants du Code Civil.

15-4 Enquête de satisfaction

FÉLIX SANTÉ se réserve le droit d'adresser ponctuellement par e-mail à tout Utilisateur des enquêtes de satisfaction visant à évaluer la qualité des Services de FÉLIX SANTÉ. L'Utilisateur n'a aucune obligation envers FÉLIX SANTÉ de répondre à celles-ci.

15-5-Retours d'expériences

Si un Utilisateur Pro fournit des commentaires ou suggestions à FÉLIX SANTÉ en ce qui concerne la fonctionnalité ou la performance des Services (incluant l'identification d'erreurs ou d'améliorations), il s'engage à concéder à FÉLIX SANTÉ sans restriction ni paiement, tout droit, titre et intérêt pour ceux-ci.

15-6-Droits et permissions

Chaque Partie déclare disposer des droits et permissions nécessaires pour conclure le Contrat et exécuter les obligations qui y sont mentionnées.

15-7-Indépendance

Il est parfaitement clair entre les Parties que chacune d'entre elles intervient aux présentes en tant que contractant indépendant et qu'aucune des Parties ne saurait être considérée comme l'employé, l'agent, le distributeur, le mandant ou le représentant de l'autre Partie.

15-8-Activités professionnelles

L'Utilisateur Pro reconnaît (i) qu'il agit dans le cadre de son activité professionnelle exercée sur le

territoire français et (ii) que les relations contractuelles régies par le Contrat sont encadrées par le Code de commerce. En conséquence, il reconnaît qu'il n'a ni la qualité de consommateur, ni la qualité de non-professionnel, et qu'à ce titre il ne peut bénéficier des dispositions du Code de la consommation.

15-9-Version Bêta

FÉLIX SANTÉ peut proposer à l'Utilisateur Pro d'essayer les versions bêta de certains Services. Ces services bêta sont fournis uniquement à des fins d'évaluation. L'Utilisateur Pro reconnaît que ces services bêta peuvent contenir des bugs, erreurs et autres problèmes et accepte ceux-ci « en l'état », sans garantie d'aucune sorte. FÉLIX SANTÉ (i) n'est pas responsable des problèmes liés à l'utilisation des services bêta par l'Utilisateur ; (ii) peut interrompre l'utilisation avec un préavis de sept (7) jours ouvrés ; (iii) peut supprimer toutes les données contenues dans ces versions bêta, sans responsabilité aucune.

15-10-Configuration

Une Configuration minimale est recommandée : L'Utilisateur s'engage à maintenir une Infrastructure respectant une configuration minimale pour un usage optimal des Services et de la Plateforme FÉLIX SANTÉ. Elles peuvent évoluer en fonction de l'évolution des Services et de la Plateforme et seront portées à la connaissance de l'Utilisateur avant mise en place effective.

15-11 Sites, licences et services Tiers

Voir 10-3 Licences

L'Utilisateur Pro fait son affaire des conséquences et/ou dommages liés à toute intégration, non effectuée par FÉLIX SANTÉ, de services/software tiers sur la Plateforme FÉLIX SANTÉ.

Il reconnaît que FÉLIX SANTÉ ne peut être tenue responsable des conséquences et/ou dommages liés, en tout ou partie, à l'intégration mentionnée ci-dessus.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise à disposition d'un Connecteur entre la Plateforme FÉLIX SANTÉ et un logiciel tiers non fourni par FÉLIX SANTÉ, FÉLIX SANTÉ n'est pas responsable des dommages

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ABONNÉ DES SERVICES FELIX SANTÉ PRO

qui pourraient résulter des développements dont elle n'est pas propriétaire.

15-12 Anticorruption

FÉLIX SANTÉ s'est engagée dans une démarche de prévention et de lutte contre la fraude et la corruption, et entend que toute personne ou société en relation avec FÉLIX SANTÉ adhère aux mêmes principes et respecte la réglementation en vigueur. En conséquence, chaque Utilisateur s'engage à (i) ne pas pratiquer de fraude ou corruption, sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de ses relations avec FÉLIX SANTÉ ; (ii) prendre toutes mesures raisonnables pour s'assurer que ses dirigeants, employés, sous-traitants, agents ou autres tiers placés sous son contrôle, se conforment à cette obligation ; (iii) informer FÉLIX SANTÉ sans délai de tout conflit d'intérêts ou évènement qui serait porté à sa connaissance et qui pourrait avoir pour conséquence l'obtention d'un avantage indu, à l'occasion de ses relations avec FÉLIX SANTÉ. Toute violation des obligations définies au présent article sera considérée comme un manquement grave autorisant FÉLIX SANTÉ à résilier les Services sans préavis ni indemnité, sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels FÉLIX SANTÉ pourrait prétendre du fait de ce manquement.

ARTICLE 16 - UNICITÉ ET NULLITÉ PARTIELLE

La nullité d'une des clauses des présentes n'entraîne pas la nullité des présentes Conditions Générales d'Utilisation, les autres clauses continueront à produire leurs effets.

Dans le cas où certaines stipulations du Contrat seraient inapplicables pour quelque raison que ce soit, y compris en raison d'une loi ou d'une réglementation applicable, FÉLIX SANTÉ et l'Abonné et ses Utilisateurs Pro sous sa responsabilité resteront liées par les autres stipulations du Contrat et s'efforceront de remédier aux clauses inapplicables dans le même esprit que celui qui a présidé lors de la conclusion.

ARTICLE 17 - DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont régies par la loi française.

Avant toute action contentieuse, dans le cadre d'un conflit ou d'un litige survenant à propos de l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution, l'interruption, la résiliation ou la dénonciation des présentes Conditions d'Utilisation, et ce, pour quelques causes et sur quelques fondements que ce soient, FÉLIX SANTÉ et l'Utilisateur Pro sous la responsabilité de l'Abonné chercheront, de bonne foi à régler leurs différends à l'amiable.

Les parties devront se réunir afin de confronter leurs points de vue et effectuer toutes constatations utiles pour leur permettre de trouver une solution au litige qui les oppose.

Sauf pour préserver leur droit d'action ou pour éviter un dommage imminent, aucune action judiciaire ne saurait être recevable avant que la présente procédure de règlement amiable ait été intégralement respectée.

Si aucune solution amiable n'était trouvée dans un délai de 30 jours à compter de la notification par l'une des parties de la nécessité d'un accord amiable, par lettre recommandée avec avis de réception, le litige sera porté exclusivement devant les juridictions compétentes de Nantes.

ARTICLE 18. MENTIONS LÉGALES

Les services de FÉLIX SANTÉ sont édités et exploités par FÉLIX SANTÉ, Société par Actions Simplifiée au capital social de 11 650,00 € immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 819 809 401, dont le siège social est situé 1 boulevard Salvador Allende, 44100 Nantes, représentée par Monsieur Gwendal Bareaud, son président.

FÉLIX SANTÉ peut être contactée par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@felixsante.com

Les hébergeurs des Services sont certifiés HDS (Hébergement Données de Santé), conformément à l'article L1111-8 du Code de la santé publique et du Décret n° 2018-137 du 26 février 2018 relatif à

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ABONNÉ DES SERVICES FELIX SANTÉ PRO

l'hébergement de données de santé à caractère personnel. Leurs noms peuvent être donnés sur simple demande à support@felixsante.com

La certification dont bénéficie ces hébergeurs est une certification HDS (Hébergement Agréé de Données de Santé) validée par le Ministère chargé de la Santé (et son agence chargée des systèmes d'information, l'Agence du Numérique en Santé) et la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Les données de santé ne peuvent être vendues ou cédées à des tiers à des fins commerciales ou publicitaires.